



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin septembre 2021**

**Octobre 2021
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**



De début juillet à fin septembre 2021 :

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

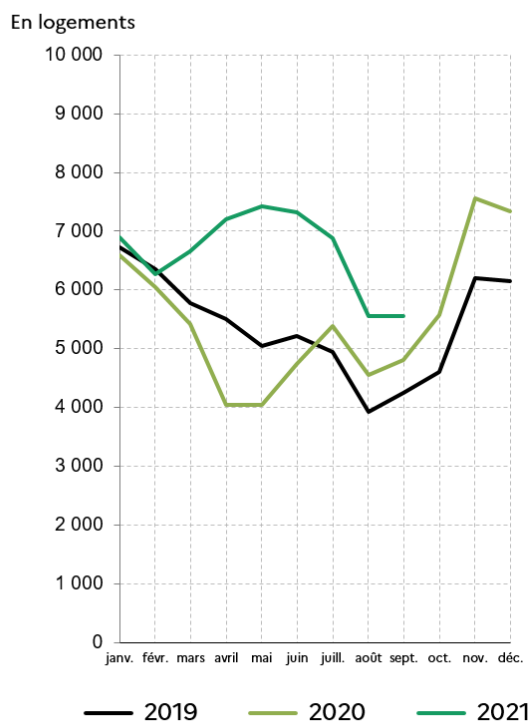
De juillet à fin septembre 2021, plus de 5 500 logements sont mis en chantier en Bretagne, en augmentation de + 15,4 % (soit + 750 logements supplémentaires) par rapport à la même période en 2020. En outre, les mises en chantier entre juillet et fin septembre 2021 dépassent leur niveau de 2019 (+ 30,9 %).

Dans la région, la hausse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels. En France, les mises en chantier de logements fléchissent de - 0,3 % de juillet à fin septembre 2021 par rapport à la même période en 2020.

Les autorisations de construction de logements s'accroissent de + 31,4 % en Bretagne entre début juillet et fin septembre. Cela représente 2 300 permis de construire délivrés en plus par rapport à la même période en 2020.

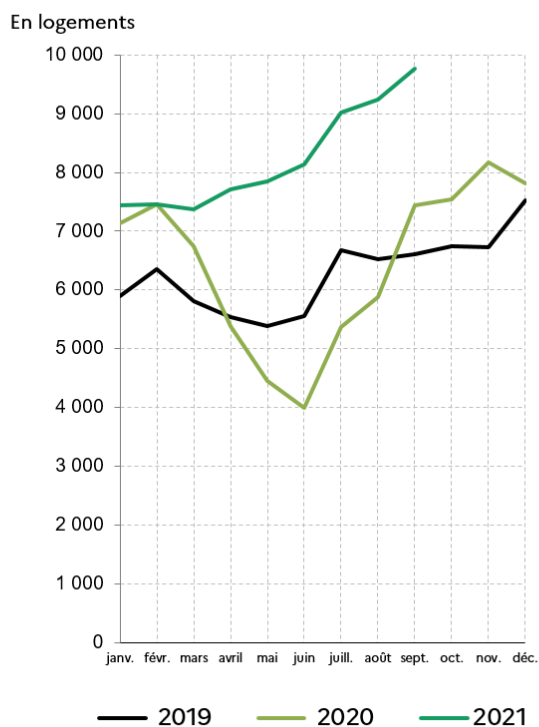
D'octobre 2020 jusqu'à fin septembre 2021 par rapport aux quatre trimestres précédents, l'activité de la construction est orientée à la hausse dans la région comme en France. Durant ces 12 mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de l'année 2020 et l'état de l'activité en 2021, les mises en chantier de logements augmentent davantage en Bretagne (+ 27,3 %) qu'au niveau national (+ 8,2 %).

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin septembre 2021

Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin septembre 2021

L'impact des confinements et restrictions de déplacements sont à prendre en compte dans l'analyse de ces données.

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

De juillet à fin septembre 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	542	102	644	198	842
Finistère	763	85	848	398	1 246
Ille-et-Vilaine	763	91	854	1 250	2 104
Morbihan	855	102	957	409	1 366
Bretagne	2 923	380	3 303	2 255	5 558
France	27 918	8 306	36 224	47 186	83 410

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 33,2	+ 36,0	+ 33,6	+ 150,6	+ 50,1
Finistère	+ 16,0	- 15,8	+ 11,7	+ 40,6	+ 19,6
Ille-et-Vilaine	+ 9,5	- 15,7	+ 6,1	+ 28,7	+ 18,5
Morbihan	+ 10,9	- 11,3	+ 8,0	- 25,6	- 4,9
Bretagne	+ 15,4	- 4,8	+ 12,7	+ 19,8	+ 15,4
France	+ 6,5	- 2,6	+ 4,3	- 3,5	- 0,3

*juillet à fin septembre 2021 / juillet à fin septembre 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin septembre 2021

Les mises en chantier sur 12 mois

D'octobre 2020 à fin septembre 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 221	427	2 648	1 064	3 712
Finistère	3 316	386	3 702	2 238	5 940
Ille-et-Vilaine	3 321	548	3 869	6 316	10 185
Morbihan	3 790	620	4 410	2 636	7 046
Bretagne	12 648	1 981	14 629	12 254	26 883
France	122 455	36 957	159 412	228 221	387 633

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 25,8	+ 30,2	+ 26,5	+ 166,7	+ 49,0
Finistère	+ 23,5	- 3,5	+ 20,0	+ 13,3	+ 17,4
Ille-et-Vilaine	+ 10,5	+ 18,9	+ 11,6	+ 25,4	+ 19,8
Morbihan	+ 21,0	+ 56,6	+ 25,0	+ 72,2	+ 39,3
Bretagne	+ 19,5	+ 25,0	+ 20,2	+ 37,0	+ 27,3
France	+ 12,2	+ 3,6	+ 10,1	+ 7,0	+ 8,2

*octobre 2020 à fin septembre 2021 / octobre 2019 à fin septembre 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin septembre 2021

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

De juillet à fin septembre 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	790	175	965	263	1 228
Finistère	1 142	152	1 294	765	2 059
Ille-et-Vilaine	1 258	177	1 435	2 942	4 377
Morbihan	1 249	228	1 477	630	2 107
Bretagne	4 439	732	5 171	4 600	9 771
France	42 606	13 325	55 931	70 938	126 869

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 41,6	+ 25,9	+ 38,5	- 2,2	+ 27,1
Finistère	+ 44,6	+ 19,7	+ 41,1	+ 9,9	+ 27,7
Ille-et-Vilaine	+ 37,3	+ 18,0	+ 34,6	+ 49,2	+ 44,1
Morbihan	+ 41,8	- 6,6	+ 31,3	- 9,0	+ 16,0
Bretagne	+ 41,1	+ 10,9	+ 35,9	+ 26,8	+ 31,4
France	+ 26,5	+ 13,6	+ 23,2	+ 24,8	+ 24,1

* juillet à fin septembre 2021 / juillet à fin septembre 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin septembre 2021

Les autorisations sur 12 mois

D'octobre 2020 à fin septembre 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 921	460	3 381	1 026	4 407
Finistère	4 169	712	4 881	2 953	7 834
Ille-et-Vilaine	4 201	566	4 767	7 730	12 497
Morbihan	4 591	775	5 366	3 000	8 366
Bretagne	15 882	2 513	18 395	14 709	33 104
France	155 340	52 262	207 602	256 383	463 985

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 46,1	- 18,3	+ 32,0	- 3,9	+ 21,4
Finistère	+ 35,4	+ 89,9	+ 41,3	+ 30,8	+ 37,1
Ille-et-Vilaine	+ 27,1	- 19,5	+ 18,9	+ 32,4	+ 26,9
Morbihan	+ 35,9	+ 16,9	+ 32,8	+ 21,4	+ 28,5
Bretagne	+ 35,0	+ 9,1	+ 30,8	+ 26,4	+ 28,8
France	+ 26,6	+ 18,2	+ 24,3	+ 9,3	+ 15,6

* octobre 2020 à fin septembre 2021 / octobre 2019 à fin septembre 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin septembre 2021

Les autorisations de locaux d'activité

Les surfaces autorisées mensuelles

Septembre 2021

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	257	3 109	4 888	4 855	1 337	28 263	3 281	1 388	47 379
Finistère	1 657	2 842	3 656	1 912	5 439	38 135	5 284	11 688	70 613
Ille-et-Vilaine	352	6 075	5 702	4 503	10 927	15 154	28 048	6 937	77 698
Morbihan	20	10 569	5 368	3 832	6 187	23 205	10 635	4 818	64 634
Bretagne	2 286	22 595	19 614	15 102	23 890	104 757	47 248	24 831	260 324

Source : SDES MTE, Sit@del2

Les surfaces autorisées sur 12 mois

D'octobre 2020 à fin septembre 2021

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	3 788	32 592	39 427	35 855	42 969	264 243	52 470	36 011	507 355
Finistère	21 302	48 693	47 855	28 951	50 325	514 522	70 575	56 436	838 659
Ille-et-Vilaine	20 572	145 568	52 568	48 926	57 455	164 223	152 856	142 256	784 424
Morbihan	26 269	45 782	46 442	45 987	68 566	181 420	69 571	66 748	550 785
Bretagne	71 931	272 635	186 292	159 719	219 315	1 124 408	345 472	301 451	2 681 223

Évolution (en%)*	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	- 66,4	+ 0,4	- 5,8	- 5,7	+ 60,6	+ 19,6	- 48,8	- 41,6	- 5,3
Finistère	+ 18,2	- 25,4	+ 28,8	+ 15,8	- 30,1	+ 35,1	- 8,9	- 13,7	+ 13,1
Ille-et-Vilaine	+ 212,6	+ 0,5	- 23,7	+ 9,1	+ 14,9	- 8,0	+ 53,8	+ 25,7	+ 11,1
Morbihan	+ 96,1	+ 33,4	- 13,4	+ 112,1	+ 65,1	+ 4,2	- 13,7	+ 49,8	+ 18,8
Bretagne	+ 46,0	- 1,5	- 7,6	+ 23,2	+ 15,3	+ 17,8	- 4,0	+ 5,8	+ 9,6

* octobre 2020 à fin septembre 2021 / octobre 2019 à fin septembre 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2

Données complémentaires

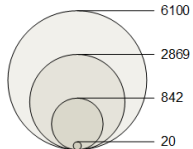
Logements

Logements autorisés par communauté de communes et évolution

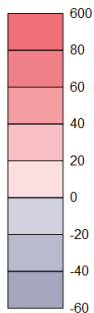
(cumulés sur 12 mois glissants)

Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale contrastée selon les territoires

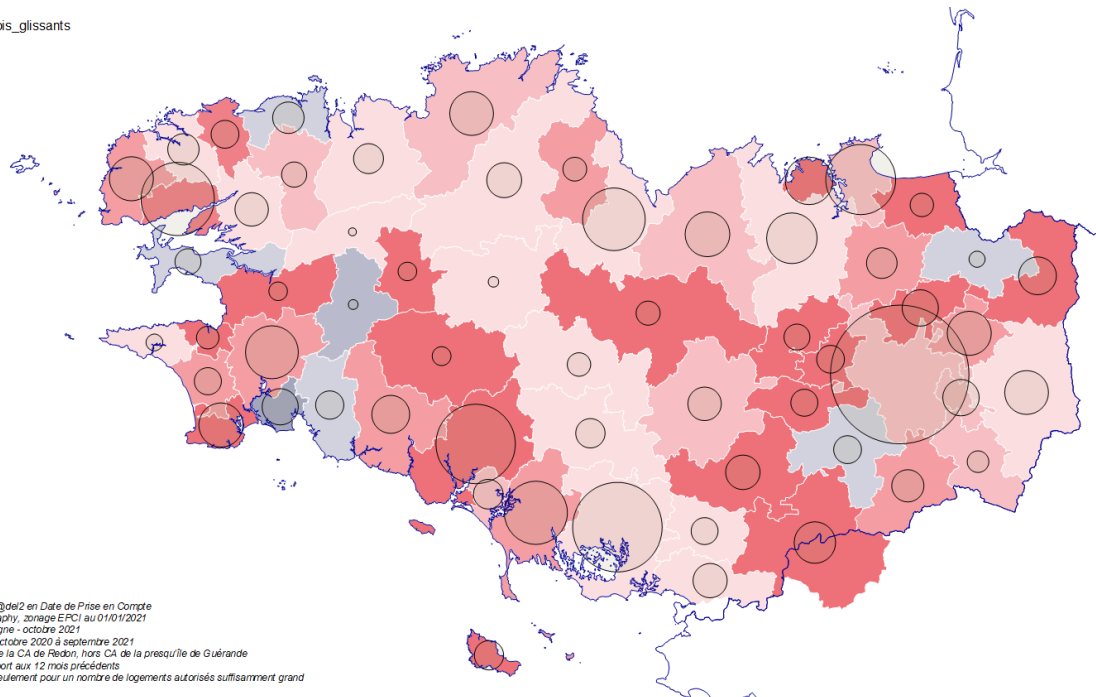
Logements autorisés cumulés sur 12 mois glissants



Evolution %



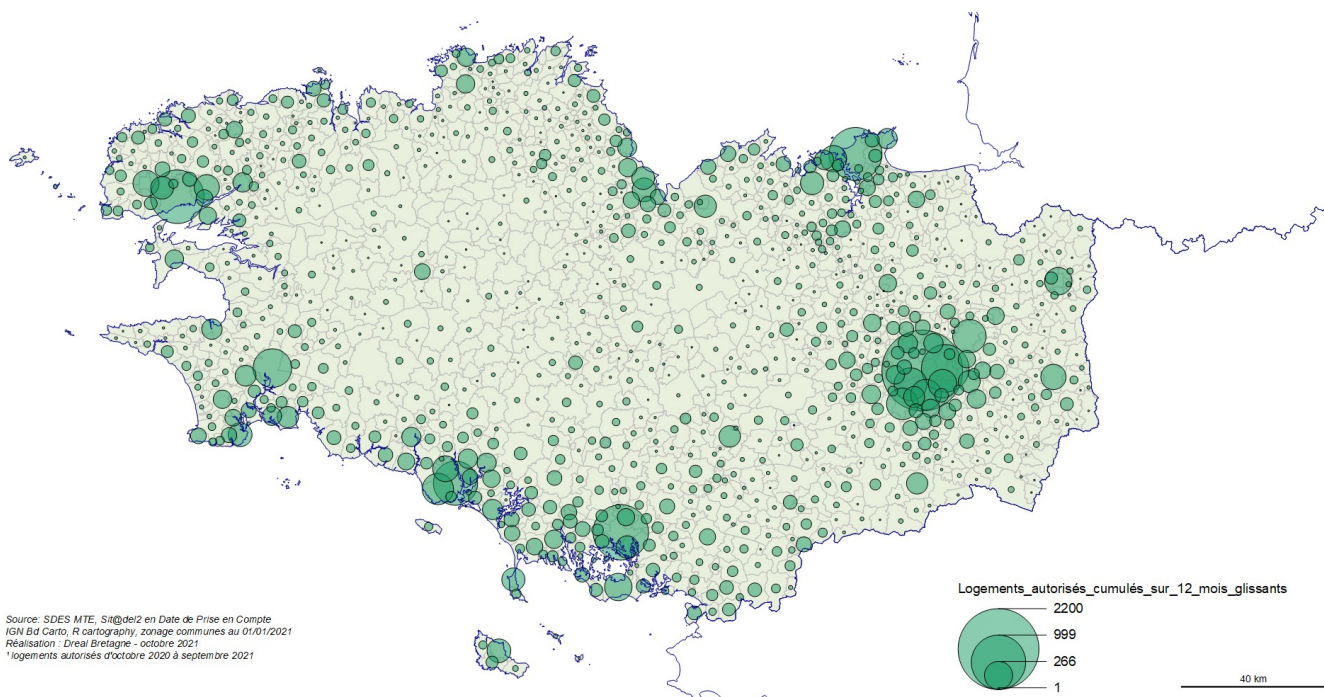
Source: SDES MTE, Sit@del2 en Date de Prise en Compte
IGN Bd Carto, R cartography, zonage EPCI au 01/01/2021
Réalisation : Dreal Bretagne - octobre 2021
*logements autorisés d'octobre 2020 à septembre 2021
y compris la partie 44 de la CA de Redon, hors CA de la presqu'île de Guérande
% évolution en % par rapport aux 12 mois précédents
évolution significative seulement pour un nombre de logements autorisés suffisamment grand



Logements autorisés par commune

(cumulés sur 12 mois glissants)

Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne



Source: SDES MTE, Sit@del2 en Date de Prise en Compte
IGN Bd Carto, R cartography, zonage communes au 01/01/2021
Réalisation : Dreal Bretagne - octobre 2021
*logements autorisés d'octobre 2020 à septembre 2021

Logements autorisés cumulés sur 12 mois glissants



40 km

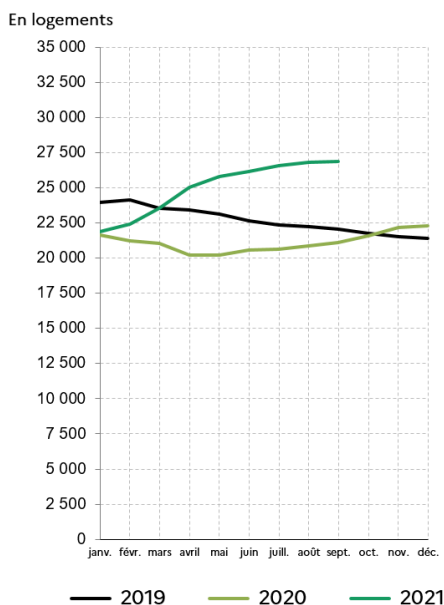
Logements autorisés et commencés en 2019, 2020 et 2021

(cumulés sur 12 mois glissants)

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

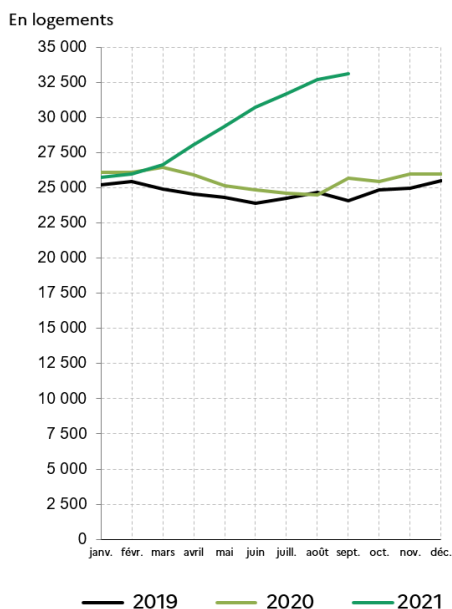
En Bretagne :

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin septembre 2021

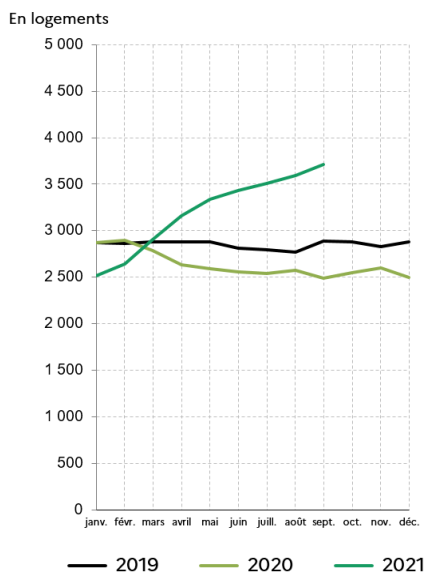
Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin septembre 2021

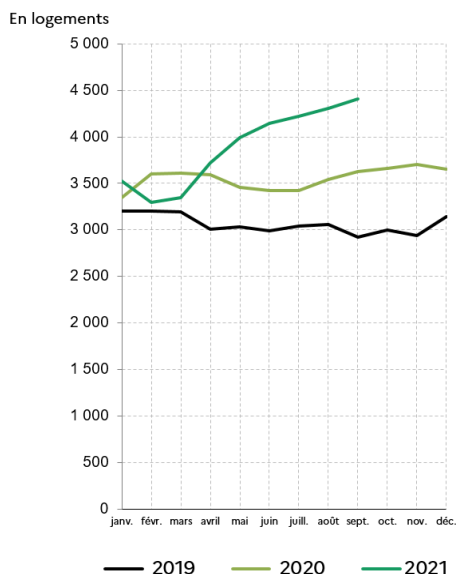
Dans les Côtes-d'Armor :

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin septembre 2021

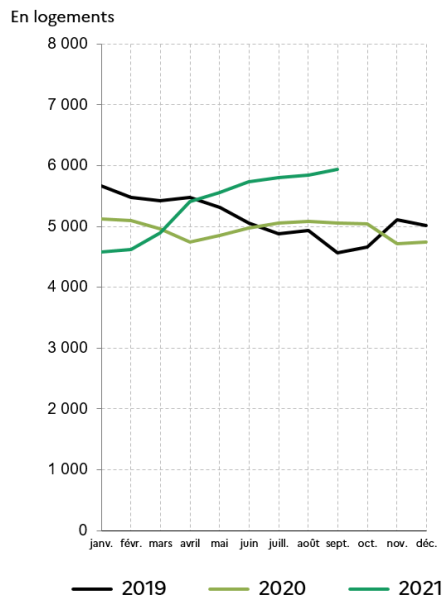
Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin septembre 2021

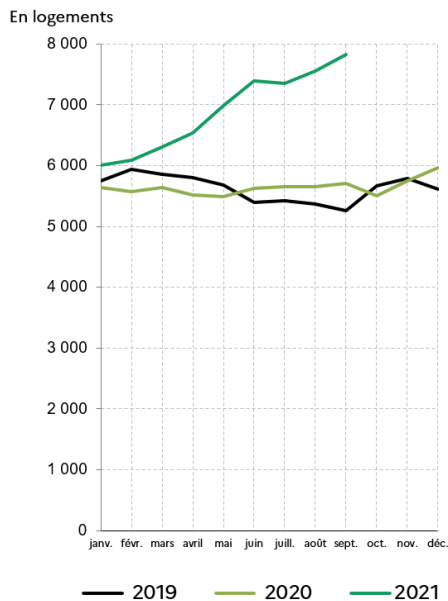
Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin septembre 2021

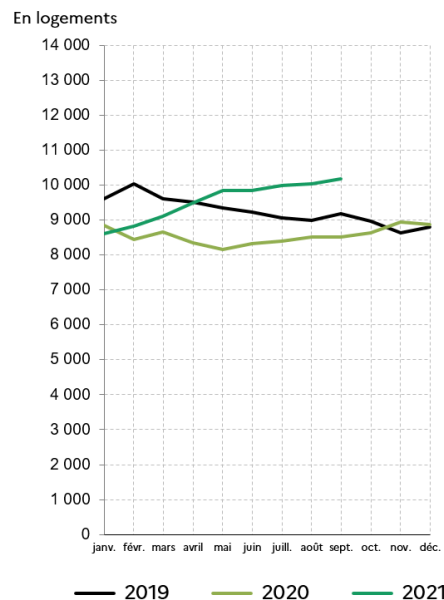
Logements autorisés dans le Finistère en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin septembre 2021

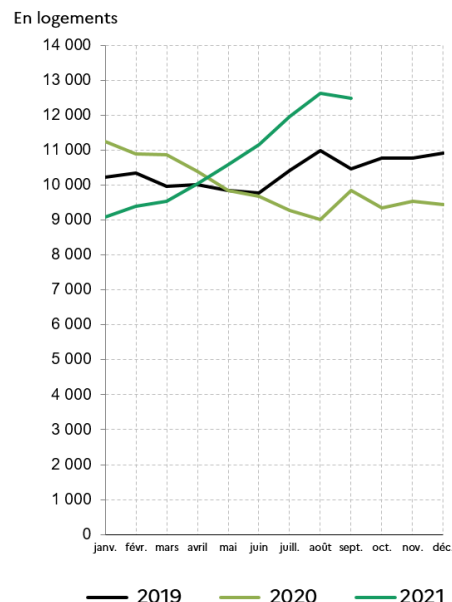
En Ille-et-Vilaine :

Logements commencés en Ille-et-Vilaine en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin septembre 2021

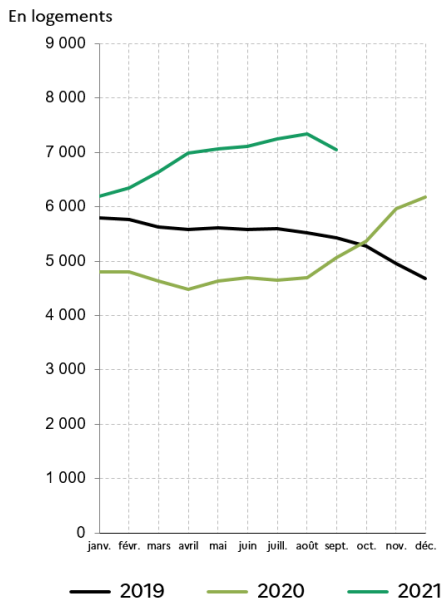
Logements autorisés en Ille-et-Vilaine en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin septembre 2021

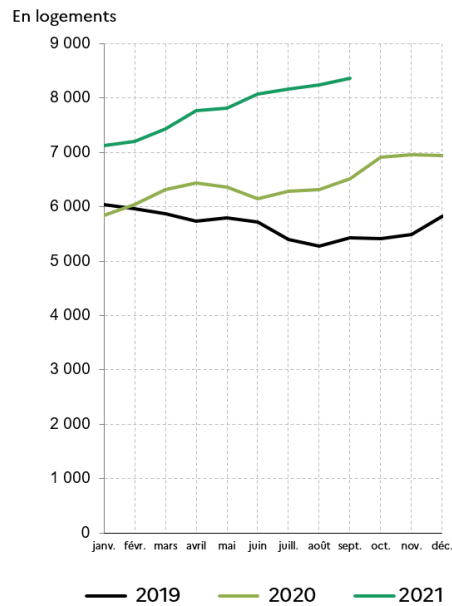
Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin septembre 2021

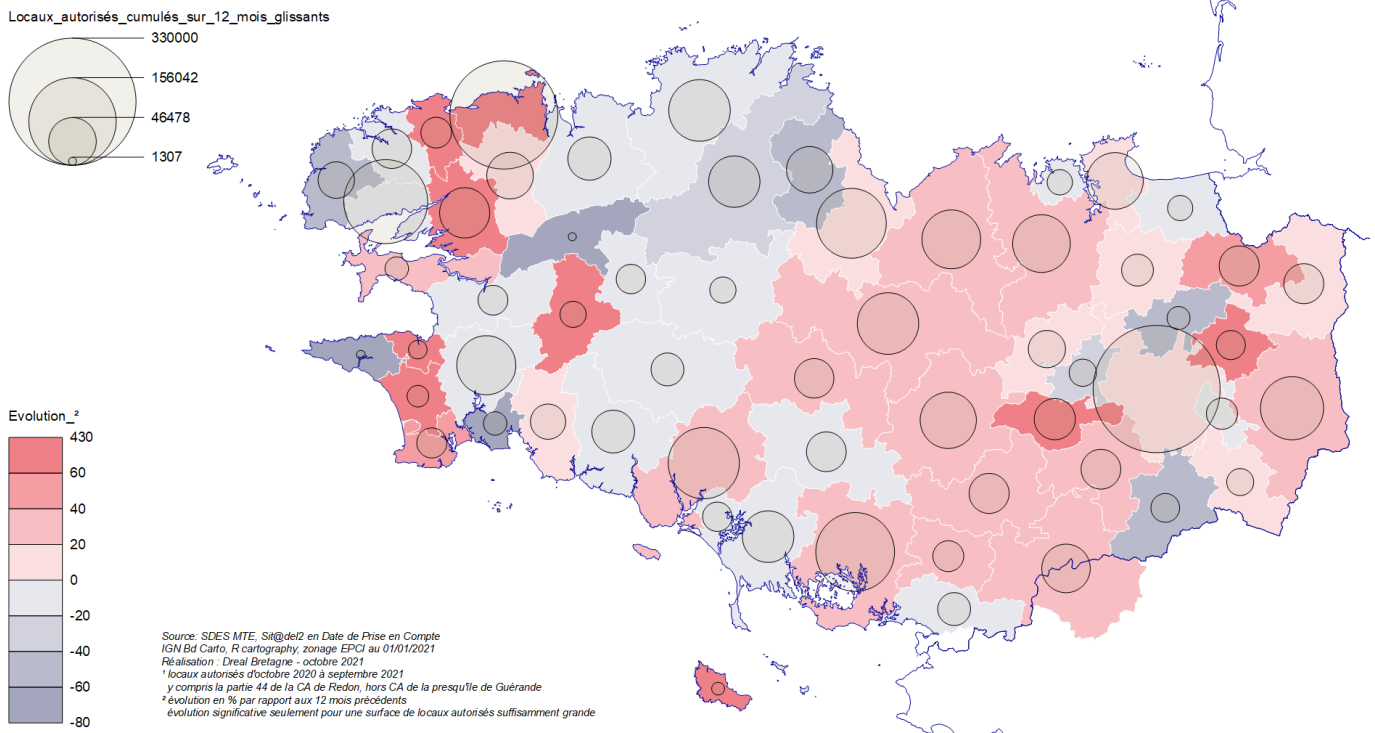
Logements autorisés dans le Morbihan en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin septembre 2021

Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les autorisations de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logement individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Thierry Alexandre
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*